

logie; il est attaché à la faculté de médecine de l'université de Toronto et fait partie du personnel médical de l'hôpital St. Michael's, de Toronto.

Le colonel A. E. Lundon, que je connais depuis la dernière guerre, est médecin militaire du district n° 3. Il a fait aux Etats-Unis et en Europe des études post-universitaires considérables sur les affections des oreilles, du nez et de la gorge. Il s'est depuis vingt ans spécialisé dans ce domaine à Montréal et a été attaché à titre de spécialiste au personnel de l'hôpital général de Montréal, ainsi qu'à la faculté de médecine de l'université McGill.

Le colonel R. H. McGibbon est médecin militaire du district n° 4. Il a suivi pendant six ans, au Canada et aux Etats-Unis, des cours post-universitaires en médecine. Il a depuis seize ans une nombreuse clientèle à Montréal et il est attaché au personnel médical de l'hôpital général de Montréal.

Le lieutenant-colonel J.-P.-A.-J. Mercier, dont mon honorable ami a parlé, est médecin militaire du district n° 5. Il a fait des études post-universitaires sur les maladies mentales et les affections nerveuses, et il pratique depuis dix-huit ans la médecine générale dans la ville de Québec. Ce ne sont pas là de piètres représentants de la profession médicale, monsieur le président.

Le colonel G. R. Forbes, médecin militaire du district n° 6, avait depuis dix-huit ans, à Kentville, Nouvelle-Ecosse, où il pratiquait la médecine et la chirurgie, une clientèle considérable.

Le lieutenant colonel A. A. James, médecin militaire du district n° 7 est devenu membre de l'armée permanente après avoir résigné son poste de professeur adjoint de biochimie à l'université Western Ontario. Cet officier s'est rendu outre-mer en 1940 où il a rempli les fonctions de A.M.D. 1 au quartier général canadien.

Le lieutenant-colonel P. G. Bell, autre officier que j'ai connu à la dernière guerre, est titulaire de la D.S.O. et de la V.D. Il occupe le poste de médecin militaire du district n° 10. Cet officier a à son crédit trois années de travail post-universitaire de spécialisation dans les maladies des yeux, du nez et de gorge et il a exercé cette spécialité à Winnipeg pendant 22 ans. Il a détenu le poste de directeur du département d'ophtalmologie à l'université du Manitoba.

Le colonel W. A. Wilson est médecin militaire de la zone du Pacifique. Il a suivi un cours post-universitaire de médecine interne à Londres. Pendant vingt-deux ans, il a pratiqué avec succès la médecine interne à Vancouver. Il occupe le poste de médecin en chef de l'hôpital Shaughnessy à Vancouver.

Le lieutenant colonel R. A. Hughes, médecin militaire du district n° 12 a suivi pendant quatre ans aux Etats-Unis un cours post-universitaire de spécialisation dans les maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Il a exercé avec succès sa spécialité pendant vingt ans à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Le lieutenant-colonel J. A. Reid, médecin militaire du district n° 13, avait une nombreuse clientèle à Calgary, en Alberta, où il a pratiqué la médecine générale et la chirurgie depuis dix-neuf ans.

Le lieutenant-colonel N. K. Wilson, V.D., médecin militaire du camp de Petawawa a fait, aux Etats-Unis, deux années d'études médicales post-scolaires portant sur les oreilles, le nez et la gorge. Dans la ville de Toronto, il s'est spécialisé dans la pratique de la médecine relative au nez et à la gorge depuis vingt ans et il est un des spécialistes pour les oreilles, le nez et la gorge de l'Hôpital Western, à Toronto.

Je le répète, je m'oppose à ce qu'on qualifie de lie de la profession médicale du Canada des médecins comme ceux-là et des hommes qui servent partout au pays et outre-mer. Je dis à mon honorable ami et au comité qu'il se produit des erreurs en ce qui concerne les examens médicaux, tout comme partout ailleurs, surtout dans les premiers temps; dans le passé, j'ai signalé la chose au comité en toute franchise et j'ai fait connaître les mesures que nous avons prises pour remédier à la situation; j'ai mentionné les instructions qui ont été envoyées à ce sujet et les moyens que nous avons pris pour apprendre aux médecins civils la manière de faire passer un examen à des recrues militaires. La tâche n'a pas été facile. Je sais qu'il s'est glissé des erreurs. Mais je puis affirmer que, pour ce qui est de l'organisation militaire de toute l'armée, je suis des plus heureux d'avoir pu retenir les services de gens de cette sorte. J'ajoute qu'aucun autre organisme ou service au Canada ne possède de médecins plus représentatifs, plus habiles, plus compétents et plus dévoués que l'armée, dont les médecins militaires ont quitté la profession médicale pour venir nous prêter main forte en ces temps où nous en avions grand besoin. En donnant cette assurance et en faisant cette déclaration mon honorable ami sera convaincu, je l'espère, que ces médecins ont accompli leur devoir relativement à ces vieux cas de 1940 qu'il a examinés. Il est bon, naturellement, qu'ils soient signalés à notre attention pour que nous ne devenions pas trop optimistes.

M. BLACKMORE: Je comprends que ces personnes puissent avoir été admises dans